

## Impact du RGIE 2020 sur les tubes pré-câblés

Actualités - 20/01/2021

Auteur: Dominique Rousseau-Cablebel

### Modification du RGIE

L'article 104 de l'ancien RGIE traitant des mesures préventives contre l'incendie imposait une classification F2 pour les canalisations installées en faisceaux ou en nappe.

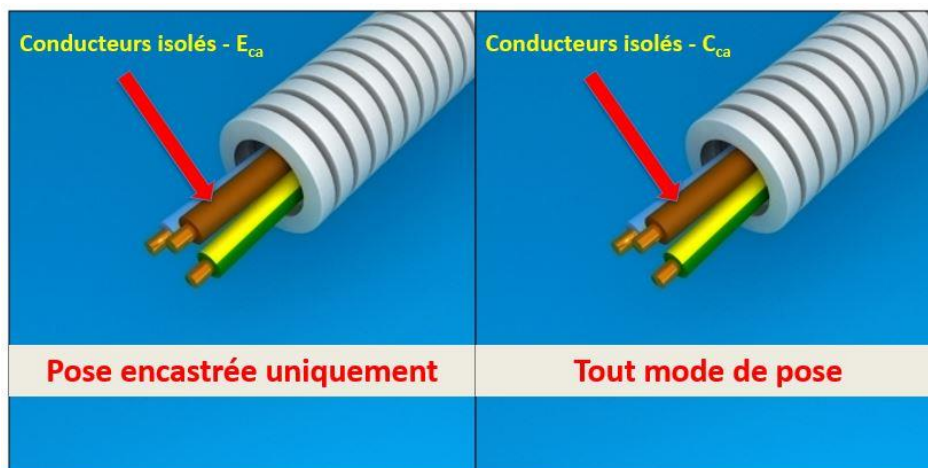
- *Art. 104. Mesures préventives contre l'incendie*
  - *03. Choix et installation du matériel électrique*
    - *a) Canalisations électriques*
      - *a. 1 Canalisations installées séparément*
      - *...*
      - *a. 2 Canalisations installées en faisceaux ou en nappe : Les **câbles** installés en faisceaux ou en nappe ont au moins la caractéristique F2*

La notion de « câbles » installés en faisceaux ou en nappe ne s'appliquait pas aux conducteurs isolés (H07V-U, H07V-R, H07V-K, ...) ni par conséquent aux conducteurs placés ensemble dans les tubes pré-câblés. Concrètement cela impliquait qu'il était interdit d'installer en pose apparente par exemple, 2 câbles EXVB-F1 en nappe (jointifs)... alors qu'il était autorisé en réalisant le même type de pose d'utiliser des tubes pré-câblés constitués de plusieurs conducteurs H07V-U/R F1 en faisceaux. Ces mêmes tubes pré-câblés avec des conducteurs F1 se retrouvaient régulièrement dans les faux plafonds, les parois creuses, en pose apparente dans certains locaux techniques, aux sorties des tableaux divisionnaires ...

Le RGIE 2020 impose depuis son entrée en application les mêmes caractéristiques de comportement au feu aux **conducteurs** isolés **et** aux **câbles**.

- *Section 5.2.7 Choix et mise en oeuvre pour limiter la propagation du feu*
  - *Sous-section 5.2.7.1. : ...*
  - *Sous-section 5.2.7.2. : ...*
  - *Sous-section 5.2.7.3. : Conducteurs isolés et câbles installés en faisceaux ou en nappe : Les **conducteurs isolés et les câbles** installés en faisceaux ou en nappe ont au moins la caractéristique F2 ou au moins la classe C<sub>ca</sub>.*

L'impact de cette « légère » modification dans le texte (ajout du terme « conducteurs ») est loin d'être anodine dans la pratique puisque cette fois les conducteurs à l'intérieur des tubes pré-câblés sont directement concernés.



## Comportement au feu des tubes pré-câblés en fonction du mode de pose

Bien que les conducteurs isolés installés en faisceaux ou nappe doivent, conformément au RGIE 2020, répondre à des impératifs de comportement au feu, il est important de tenir compte de certaines exceptions :

- *Section 5.2.7 Choix et mise en oeuvre pour limiter la propagation du feu*
  - *Sous-section 5.2.7.1. : Ne doivent pas répondre aux exigences des sous-sections 5.2.7.2. et 5.2.7.3. :*
    - 1. ... ;
    - 2. ... ;
    - 3. les conducteurs isolés et les câbles installés séparément ou en faisceaux avec les modes de poses suivants :
      - ... ;
      - les conducteurs isolés sous conduit **encastrés d'au moins 3 cm** dans un revêtement non combustible
      - ... ;
      - les **extrémités** :
        - ... ;
        - des conducteurs isolés sous conduit encastrés d'au moins 3 cm dans un revêtement non combustible, montés à l'air libre ou en montage apparent, pour autant que la **longueur de ces extrémités n'excède pas 3 m** et qu'ils soient installés dans un lieu à risque d'incendie normal

Dans tous les autres cas de figure en pose apparente (non encastrés d'au moins 3 cm dans un revêtement non combustible) afin d'être conformes au RGIE et réceptionnables par les organismes lors de contrôle d'une installation RGIE, les tubes pré-câblés ne peuvent plus contenir que des conducteurs au minimum  $C_{ca}$ .

## Choix des tubes pré-câblés en fonction du mode de pose

	Ancien RGIE	RGIE 2020
<b>Pose encastrée d'au moins 3 cm dans un revêtement non combustible</b>		
Tube pré-câblés avec des conducteurs F1 ou $E_{ca}$ (H07V-U F1 ou $E_{ca}$ , ...)	Autorisé	Autorisé
Tube pré-câblés avec des conducteurs F2 ou $C_{ca}$ (H07Z1-U F2 ou $C_{ca}$ , ...)	Autorisé	Autorisé
<b>Pose apparente : à l'air libre, dans les vides de construction, dans les faux plafonds, dans les cloisons creuses, ...</b>		
Tube pré-câblés avec des conducteurs F1 ou $E_{ca}$ (H07V-U F1 ou $E_{ca}$ , ...)	Autorisé	<b>Interdit</b>
Tube pré-câblés avec des conducteurs F2 ou $C_{ca}$ (H07Z1-U F2 ou $C_{ca}$ , ...)	Autorisé	<b>Obligatoire</b>
<b>Extrémités des conducteurs isolés sous conduit encastrés d'au moins 3 cm dans un revêtement non combustible, montée à l'air libre ou en montage apparent, pour autant que la longueur de ces extrémités n'excède pas 3 m et qu'ils soient installés dans un lieu à risque d'incendie normal</b>		
Tube pré-câblés avec des conducteurs F1 ou $E_{ca}$ (H07V-U F1 ou $E_{ca}$ , ...)	Autorisé	Autorisé
Tube pré-câblés avec des conducteurs F2 ou $C_{ca}$ (H07Z1-U F2 ou $C_{ca}$ , ...)	Autorisé	Autorisé

## Points d'attention pour les installations RGIE

- Les tubes pré-câblés contenant des conducteurs F1 ou E<sub>ca</sub> sont toujours autorisés mais uniquement en pose encastrée ;
- Les tubes pré-câblés contenant des conducteurs F2 ou C<sub>ca</sub> sont obligatoires en pose apparente ;
- Les conducteurs H07V-U/R utilisés dans les tubes pré-câblés standard n'existent pas en version F2 ou C<sub>ca</sub> ;
- La majorité des tubes pré-câblés « sans halogène » disponibles sur le marché belge sont constitués de conducteurs C<sub>ca</sub> ;
- Certains tubes pré-câblés « sans halogène » également disponibles sur le marché belge, sont constitués de conducteurs D<sub>ca</sub> :
  - Non seulement ils ne répondent pas aux exigences minimales belges pour une classification « sans halogène » (C<sub>ca</sub> s1, a1) ;
  - Mais ne peuvent de plus pas être installés en pose apparente.

## Plus d'info

- [Application du Livre 1er Basse tension – Section 5.2.7. Choix et mise en œuvre des canalisations pour limiter la propagation du feu](#)
- [Application du Livre 1 Basse tension – Sous-section 4.3.3.5. Mesures de protection générales contre l'incendie](#)
- [Le comportement au feu des câbles et canalisations](#)